**Réunion du conseil municipal**

**Communauté rurale de Cocagne**

**Le 10 juin 2014**

**18h30**

**Centre 50 – Cocagne NB**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire, Monsieur Jean Hébert, procède à l’ouverture de la réunion à 18h30 en souhaitant la bienvenue à l’assemblée et invité(e)s.

1. **PRÉSENCE**

-Jean Hébert, Maire

-Roger Desprès

-Majella Dupuis

-Marc Goguen

-Harold McGrath

**AUTRES PRÉSENCES**

**-**Paul Lang, Secrétaire municipal/ trésorier par intérim

-Odette Gallant, Secrétaire/ trésorière adjointe

1. **DÉCLARATION DE CONFLITS D’INTÉRÊTS**

-aucun

1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

2014-004

Il fut proposé par Harold McGrath, appuyé de Majella Dupuis que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 MAI 2014**

2014-005

Il fut proposé par, Marc Goguen appuyé de Majella Dupuis que le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

1. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

-aucun

1. **PRÉSENTATIONS PUBLIQUES :** Des gens de la salle demandent pour qu’un test de Radon sur les terres soit disponible. Paul Lang va vérifier avec Jules Léger de la Commission des Services afin d’avoir plus d’informations.
2. **CORRESPONDANCES**

-aucun

1. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
2. **Jean Hébert – Maire**

Monsieur Jean Hébert à reçu une invitation de Jean-Charles Allain de l’association Touristique pour venir faire un discours au groupe. Ce groupe compte treize municipalités (Pointe-Sapin à Sackville).

1. **Roger Després**

Monsieur Després à reçu une lettre de Dominique Leblanc, félicitant la communauté Rural de Cocagne.

1. **Majella Dupuis**

-aucun

1. **Marc Goguen**

-aucun

1. **Harold McGrath**

**-**aucun

1. **Paul Lang – Secrétaire municipal – Trésorier**

Paul avise le conseil que la fête du Nouveau-Brunswick serra à Cocagne le 4 août en collaboration avec Bouctouche et Saint-Antoine.

1. **AFFAIRES NOUVELLES**
2. **Contrat de service avec la CSR**

ATTENDU QUE la Commission de services régionaux de Kent a soumis une proposition pour la gestion de la nouvelle Communauté rurale de Cocagne.

ATTENDU QUE le ministère de l’Environnement et des gouvernements locaux préférait à ce que la décision de signer un contrat revienne au nouveau conseil.

ATTENDU QUE l’entente proposée serait d’une période intérimaire d’un maximum d’un an.

2014-006

Il est donc résolu que le conseil de la Communauté rurale de Cocagne accepte l’entente proposée par la Commission de services régionaux de Kent au montant de 4,800$ par mois pour la gestion intérimaire de la Communauté rurale pour une période maximale d’une année.

Proposé par : Marc Goguen

Appuyé de : Harold McGrath

Adoptée

1. **Nomination d’un secrétaire / trésorier adjoint**

ATTENDU QUE Paul Lang agira en tant que Secrétaire municipal et trésorier par intérim de la Communauté rurale de Cocagne

ATTENDU QU’en l’absence du Secrétaire municipal / trésorier, le conseil municipal ne peut se réunir en conseil.

ATTENDU QU’il est commun d’avoir un adjoint (e) au Secrétaire municipal / trésorier.

ATTENDU QUE le Secrétaire / trésorier adjoint s’assurera de faire le procès-verbal de la réunion du conseil.

2014-007

Il est donc résolu que la Communauté rurale de Cocagne accepte la nomination de Odette Gallant à titre de Secrétaire / Trésorière adjointe pour une période intérimaire d’un maximum d’un an tel que décrit dans l’entente proposée par la Commission de services régionaux de Kent.

Proposé par : Roger Després

Appuyé de : Majella Dupuis

Adoptée

1. **Ouverture d’un compte bancaire**

ATTENDU QUE la communauté rurale de Cocagne n’a aucun compte bancaire

ATTENDU QUE la communauté rurale de Cocagne devra ouvrir un compte bancaire dans une institution de son choix

ATTENDU QUE les signataires bancaires officiels sont le maire, le maire adjoint et le secrétaire / trésorier et que le compte aura toujours besoin de 2 signatures de 3.

2014-008

Il est donc résolu que la Communauté rurale de Cocagne ouvre un compte bancaire à l’institution Caisse Populaire Sud-est et que les signataires du compte soient le maire, le maire adjoint et le secrétaire-trésorier.

Proposé par : Majella Dupuis

Appuyé de : Roger Després

Adoptée

1. **Choix d’un avocat**

ATTENDU QUE la communauté rurale devra avoir un conseiller juridique lors d’enjeux qui nécessite une expertise légale

ATTENDU QUE ce conseiller juridique accompagnera la communauté rurale dans l’acquisition d’un sceau et l’enregistrement de la corporation auprès de Revenu Canada.

Le maire quitte la salle en conflit d’intérêt et Roger Després est nommé Président pour le choix de l’avocat.

2014-009

Il est donc résolu que le Communauté rurale de Cocagne acquière les services de l’avocat Mark Robere dans les circonstances où il est nécessaire d’avoir un avis légal pour le bien de l’administration locale.

Proposé par : Harold McGrath

Appuyé de : Marc Goguen

Adoptée

1. **Choix d’un vérificateur externe**

ATTENDU QUE la Communauté rurale de Cocagne doit selon la Loi sur les Municipalités avoir un vérificateur externe à la fin de chaque exercice financier

ATTENDU QUE ce vérificateur externe doit détenir soit un CMA, un CGA ou un CA.

ATTENDU QUE la plupart des municipalités dans la région de Kent utilisent les services de la firme comptable Paul Bourque et Associés.

2014-010

Il est donc résolu que la Communauté rurale de Cocagne accepte les services de la firme comptable Paul Bourque et associés au coût de 3,000$

Proposé par : Majella Dupuis

Appuyé de : Marc Goguen

Adoptée

1. **Inscription à revenu Canada**

ATTENDU QUE la Communauté rurale doit s’enregistrer avec Revenu Canada

ATTENDU QUE la Communauté rurale s’enregistrera pour le retour sur la TVH et pour les retenues de paies

ATTENDU QUE le secrétaire municipal / trésorier demandera l’aide de l’avocat de la Communauté rurale pour l’aider dans le processus d’enregistrement

2014-011

Il est donc résolu que le conseil de la Communauté rurale de Cocagne donne le droit au secrétaire municipal / trésorier de la communauté rurale de demander les services de professionnels tels qu’un avocat pour enregistrer la corporation à Revenu Canada.

Proposé par : Marc Goguen

Appuyé de : Harold McGrath

Adoptée

1. **Assurance responsabilité civile et de biens et l’adhésion à l’AFMNB**

ATTENDU QUE chaque municipalité et communauté rurale doit avoir une assurance responsabilité civile et de ses biens

ATTENDU QUE l’ensemble des municipalités francophones dans la région de Kent a adhéré au régime d’assurance groupe de l’AFMNB

ATTENDU QUE le coût de l’assurance groupe comparativement à une police individuelle est beaucoup moins dispendieux

2014-012

Il est donc résolu que la Communauté rurale devienne membre de l’Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick au coût de 2200.00$ afin de bénéficier d’avantages tels que l’assurance. .

Proposé par : Roger Després

Appuyé de : Marc Goguen

Adoptée

2014-013

Il est recommandé que Marc Goguen et Roger Després s’occupent de faire l’analyse de deux polices et une décision sera prise à la prochaine réunion du conseil le24 juin.

Proposé par : Harold McGrath

Appuyé de : Majella Dupuis

Adoptée

1. **Location de bureau pour la Communauté rurale**

Puisque la communauté rurale n’a pas eu de proposition du Conseil récréatif de Cocagne concernant le loyer à l’aréna, la décision est reportée à la réunion du conseil le 24 juin.

1. **Ouverture d’une boîte postale**

ATTENDU QUE la communauté rurale de Cocagne devra avoir une boîte postale afin de recevoir sa correspondance.

ATTENDU QU’Il est préférable de connaître l’adresse physique de la communauté rurale de Cocagne avant d’ouvrir une boîte postale

2014-014

Il est donc résolu que le conseil de la communauté rurale permettre au secrétaire municipal de faire les arrangements nécessaires avec Poste Canada afin qu’elle ait une boîte postale.

Proposé par : Majella Dupuis

Appuyé de : Harold McGrath

Adoptée

1. **Achat d’équipements de bureaux, systèmes comptables et cartes d’affaires**

ATTENDU QUE la communauté rurale devra se doter de meubles et d’équipements informatiques (téléphone, ordinateur, photocopieuse, télécopieur, internet, etc.) pour assurer la gestion courante de la communauté rurale

ATTENDU QUE la communauté rurale devra se procurer un système comptable qui répond à ses besoins

ATTENDU QUE les membres du conseil devront avoir des cartes d’affaires lorsqu’ils présenteront dans des réunions d’affaires

ATTENDU QU’afin que le bureau de la Communauté rurale soit bien visible, qu’une affiche soit installée sur l’édifice et à l’intérieur de l’aréna et que ceci soit fait selon la politique d’affichage du Conseil récréatif de Cocagne

2014-015

Il est donc résolu que le conseil municipal permettre au Secrétaire / trésorier d’acheter les équipements nécessaires afin de rendre le bureau administratif fonctionnel le plus rapidement et que son budget initial pour l’acquisition est de 5,000$.

Proposé par : Roger Després

Appuyé de : Harold McGrath

Adoptée

1. **Élection d’un maire adjoint**

ATTENDU QUE l’arrêté procédural du conseil déterminera les critères d’éligibilités pour le maire adjoint

ATTENDU QUE d’ici à ce que l’arrêté procédural du conseil soit adopté qu’il pourrait y avoir des réunions où le maire ne peut s’y présenter

ATTENDU QUE le terme du maire adjoint serait d’une période de 2 ans jusqu’à l’élection quadriennale municipale de mai 2016.

2014-016

Il est donc résolu que le conseil municipal accepte la nomination de Roger Després comme maire-adjoint de la Communauté rurale de Cocagne et que son mandat soit d’une durée de 2 ans, jusqu’à l’élection quadriennale municipale de mai 2016.

Proposé par : Harold McGrath

Appuyé de : Majella Dupuis

Adoptée

1. **Demande de citoyens**

ATTENDU QUE des citoyens de Cocagne demande au conseil municipal de la Communauté rurale d’examiner la possibilité d’adopter un arrêté limitant le développement d’industries sur le chemin Saint-Martin

ATTENDU QUE le conseil de la communauté rurale choisira un comité d’aménagement au cours des prochaines semaines afin d’encadrer le processus de développement d’un plan rural

ATTENDU QUE la communauté rurale doit se doter d’un plan rural dans un délai maximum de deux ans.

ATTENDU QU’Il est inhabituel d’un conseil municipal nouvellement élu d’adopter un arrêté touchant seulement un type d’activité sur une section d’un territoire municipal.

2014-017

Il est donc résolu que le conseil municipal de la Communauté rurale de Cocagne demande l’avis professionnelle de la Commission de services régionaux de Kent concernant la demande d’adopter un arrêté « temporaire » sur l’aménagement jusqu’à ce qu’un plan rural soit adopté.

Proposé par : Marc Goguen

Appuyé de : Harold McGrath

Adoptée

 **m) Lettre de condoléance à la Gendarmerie Royale du Canada à Richibucto**

ATTENDU QUE Paul Lang compose une lettre, envoyé à la Gendarmerie Royale du Canada à Richibucto.

2014-018

 Il est donc résolu que Paul Lang compose une lettre de condoléance pour envoyer à la Gendarmerie Royale du Canada à Richibucto.

Proposé par : Roger Després

Appuyé de : Majella Dupuis

Adoptée

 **n) Lettre à Claude Williams concernant la route 134**

2014-019

Il est proposé que le conseil de la communauté rurale envoie une lettre à Monsieur Claude Williams concernant le détour de la route 134 du quatre coin à la jonction de la route 134 et 535 et du garde fou du pont de Cocagne. Avec la fête du Nouveau-Brunswick le 4 aout prochain, la communauté à des préoccupations avec le détour et veut avoir plus d’informations et dates concernant ce projet et que Paul Lang compose une lettre à Monsieur Claude Williams pour adresser ces problèmes.

Proposé par : Marc Goguen

Appuyé de : Majella Dupuis

Adoptée

1. **ADOPTION D’ARRÊTÉS**
	1. **Première lecture - Arrêté procédural du conseil**

Première lecture de l’Arrêté procédural du conseil de la Communauté rurale de Cocagne 2014-01

2014-020

Proposé par : Majella Dupuis

Appuyé de : Marc Goguen

Que le dépôt d’un arrêté intitulé Arrêté Nº 2014-01, l’Arrêté procédural du conseil de la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l’objet de la première lecture par son titre.

Adoptée

Le secrétaire municipal fait la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-01 par son titre.

2014-021

Proposé par : Marc Goguen

Appuyé de : Roger Després

Qu'on accepte la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-01 par son titre.

Adoptée

* 1. **Première lecture – Arrêté sur la rémunération du maire et des conseillers**

Première lecture de l’Arrêté sur la rémunération du maire et des conseillers de la Communauté rurale de Cocagne 2014-02

2014-022

Proposé par : Marc Goguen

Appuyé de : Majella Dupuis

Que le dépôt d’un arrêté intitulé Arrêté Nº 2014-02, l’Arrêté sur la rémunération du maire et des conseillers de la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l’objet de la première lecture par son titre.

Adoptée

Le secrétaire municipal fait la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-02 par son titre.

2014-023

Proposé par : Roger Després

Appuyé de : Harold McGrath

Qu'on accepte la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-02 par son titre.

Adoptée

* 1. **Première lecture – Arrêté sur le cautionnement des employés de la communauté rurale**

Première lecture de l’Arrêté sur le cautionnement des employés de la Communauté rurale de Cocagne 2014-03

2014-024

Proposé par : Roger Després

Appuyé de : Marc Goguen

Que le dépôt d’un arrêté intitulé Arrêté Nº 2014-03, l’Arrêté sur le cautionnement des employés de la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l’objet de la première lecture par son titre.

Adoptée

Le secrétaire municipal fait la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-03 par son titre.

2014-025

Proposé par : Harold McGrath

Appuyé de : Majella Dupuis

Qu'on accepte la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-03 par son titre.

Adoptée

* 1. **Première lecture – Arrêté concernant le sceau de la communauté rurale**

Première lecture de l’Arrêté concernant le sceau de la Communauté rurale de Cocagne 2014-04

2014-026

Proposé par : Harold McGrath

Appuyé de : Majella Dupuis

Que le dépôt d’un arrêté intitulé Arrêté Nº 2014-04, l’Arrêté concernant le sceau de la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l’objet de la première lecture par son titre.

Adoptée

Le secrétaire municipal fait la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-04 par son titre.

2014-027

Proposé par : Roger Després

Appuyé de : Marc Goguen

Qu'on accepte la première lecture de l'Arrêté Nº 2014-03 par son titre.

Adoptée

1. **NOMINATION À DES COMITÉS**

Majella Dupuis aimerait faire partie du comité d’aménagement.

1. **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU CONSEIL**

-aucun

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Pour les commentaires du publique, attendre à la période de questions et non à chaque points.

Avoir des copies disponibles de l’ordre du jour, pour le publique.

1. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

2014-028

Il fut proposé par Marc Goguen que l’ajournement ait lieu à 20h16.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Paul Lang Jean Hébert

Greffier Maire